



# POLITIQUE D'INVESTISSEMENT RESPONSABLE

ISALT

Dernière mise à jour : juin 2023

# Présentation de l'approche

## Philosophie

ISALT a été créée en janvier 2020 avec la conviction que les acteurs financiers doivent s'engager et accompagner les entreprises et entrepreneurs pour créer de la valeur durable. La politique d'investissement responsable d'ISALT détaille la façon dont ISALT intègre les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans son processus de sélection, d'évaluation et de suivi des investissements.

ISALT porte un projet économique et de transformation ambitieux qui intègre, comme vecteurs complémentaires de performance long terme, les dimensions « transitions et durabilité ». ISALT considère que le secteur financier joue un rôle clé dans le développement d'une économie plus respectueuse de l'environnement et des individus. Les investissements d'ISALT doivent s'inscrire dans une perspective à la fois durable et de transition pour que les entreprises intègrent au cœur de leur modèle d'affaires leurs responsabilités vis-à-vis de l'environnement et de leurs parties prenantes.

Les enjeux liés à l'environnement, au domaine social et à la gouvernance sont donc des critères déterminants lors de la sélection des investissements mais également tout au long de la vie de l'investissement, dans le rôle dual d'administrateur et actionnaire qu'ISALT met en œuvre pour le compte des fonds gérés (voir la Politique d'engagement actionnarial d'ISALT).

## Périmètre

Notre politique couvre l'ensemble des fonds gérés par ISALT.

## Révision de la politique d'investissement responsable

Cette politique est susceptible d'être régulièrement mise à jour par ISALT afin de refléter les évolutions de la réglementation et des meilleures pratiques de marché, ainsi que le développement des procédures internes.

## Formation interne

L'ensemble des équipes d'investissement d'ISALT se forme régulièrement sur les enjeux ESG, climatiques et de biodiversité.

## Nos principaux fournisseurs de données ESG

ISALT travaille principalement avec trois fournisseurs de données externes.

**Moody's ESG**, dont les travaux complètent nos analyses internes, notamment pour la prise en compte des critères extra-financiers, du suivi des controverses, de la mesure de l'alignement à la taxonomie européenne.

**Carbone 4 Finance**, dont les travaux détaillés sur les enjeux climatiques viennent appuyer la vision des équipes d'investissement en fournissant des analyses sur les émissions de CO2 et les enjeux climatiques propres à chaque société en portefeuille. Carbone 4 Finance fournit également à ISALT une analyse sur la température des portefeuilles dont ISALT assure la gestion.

**CDC Biodiversité**, dont les travaux apportent une vision unique sur l'impact des activités en portefeuille sur la biodiversité et les écosystèmes.

# I. Stratégie d'engagement

Notre ambition est d'accompagner les entreprises sur le long terme, en appuyant l'adoption de stratégies durables et en entretenant un échange plus ouvert avec la communauté financière, particulièrement sur les aspects ESG. Anticiper les modalités les plus efficaces de l'intégration des enjeux ESG et en déterminer la valeur ajoutée relèvent de notre responsabilité d'investisseur de long terme dans un contexte d'évolution réglementaire et de standards de transparence toujours plus exigeants. Les critères ESG se retrouvent par conséquent à différentes étapes dans notre processus d'investissement.

## Un investisseur engagé sur le long terme

La stratégie d'ISALT consiste, pour les fonds qu'elle gère, à devenir un actionnaire significatif et de long terme, afin d'accompagner les entreprises sélectionnées dans leurs projets de croissance et de transformation. ISALT prend pour ce faire des participations significatives dans le capital des entreprises en portefeuille et siège en direct ou via ses représentants à leur conseil d'administration ou de surveillance ainsi qu'à leurs différents comités dans la mesure du possible, tels que le comité d'audit et des risques ou le comité stratégique, ou encore le comité RSE. En apportant des capitaux stables et patients, ISALT donne aux entreprises le temps nécessaire pour développer une stratégie et procéder aux transformations indispensables à une croissance durable.

## Un investisseur actif et responsable

La présence d'ISALT au conseil d'administration ou de surveillance des entreprises en portefeuille lui permet de jouer un rôle actif dans les travaux des conseils et des comités, et favorise le développement d'une interaction efficace et fructueuse. ISALT échange continuellement avec les organes de direction de ses participations et, à ce titre, porte une attention toute particulière au respect des règles de gouvernance d'entreprise ainsi qu'au choix des dirigeants.

ISALT est par ailleurs un investisseur responsable. ISALT a la conviction qu'une entreprise qui se préoccupe de son impact sur l'environnement, de sa pratique d'une bonne gouvernance et de la gestion des questions sociales, est une entreprise qui se projette sur le long terme et se met en situation de mieux appréhender les risques auxquels elle est et sera confrontée.

## Un investisseur influent

Grâce à l'investissement significatif de ses fonds et sa présence au conseil, ISALT a vocation à exercer une influence sur la stratégie et la responsabilité sociale des entreprises en portefeuille ainsi que sur la diminution dans le temps de leur impact sur l'environnement. Ceci suppose :

- Une [Politique de Vote en Assemblée Générale](#) qui promeut un modèle d'entreprise engagée et responsable ainsi qu'une information financière et extra-financière transparente ;
- Un représentant au conseil d'administration des sociétés en portefeuille (et tout autre comité spécialisé) choisi pour son expertise du secteur et/ou ses compétences-clef complémentaires de celles des autres administrateurs ;
- Des principes et des attentes en matière ESG exigeantes et propres à chaque entreprise ;
- Un dialogue constructif et continu avec les dirigeants des entreprises en portefeuille.

## Nos engagements publics et dans les initiatives de place

ISALT a mis en place ses propres méthodologies et est transparente sur son approche des enjeux ESG. Par sa participation au débat public, ISALT souhaite faire progresser la bonne intégration des critères ESG dans la sphère financière et auprès des sociétés françaises.

ISALT est membre de différentes organisations au sein desquelles elle assure la promotion de son approche d'investisseur de long terme et son engagement actionnarial en faveur des transitions. Ainsi, ISALT est membre de l'AFG (Association Française de la Gestion), AF2I (Association des investisseurs institutionnels) et de Paris Europlace (collège investisseurs). Enfin, ISALT est un Partenaire privilégié des Rencontres d'Aix en Provence, événement économique majeur qui réunit l'ensemble des décideurs de la sphère économique autour d'un thème économique et sociétal. Les rencontres 2022 ont eu lieu sur le thème : réussir les transformations du monde.

ISALT est signataire des Principes des Nations Unies pour l'Investissement Responsable (UN-PRI) depuis juin 2023 et s'engage dans une démarche de progrès pour :

- La prise en compte des questions ESG dans les processus d'analyse et de prise de décision en matière d'investissement,
- Être un actionnaire actif et intégrer les sujets ESG dans notre politique d'engagement actionnarial,
- Obtenir des entreprises dans lesquelles nous investissons des informations appropriées sur les questions ESG,
- La promotion et l'application des Principes auprès des acteurs du secteur de l'investissement,
- L'échange avec les autres signataires dans l'application des Principes,
- Rendre compte de nos activités et des progrès réalisés dans la mise en œuvre des principes.

## Nos engagements RSE

ISALT s'est engagée dans une démarche RSE axée sur 2 piliers.

### Pilier Environnemental : Réduire l'empreinte d'ISALT

ISALT a mis en place 4 principales actions pour réduire sa consommation :

- Minimiser l'utilisation du papier et réduire les espaces de stockage : encouragement de la dématérialisation et des échanges téléphoniques, limitation des échanges par e-mail et bon traitement des historiques ;
- Réduire des déchets plastiques et traitement des déchets : mise à disposition de gourdes pour réduire l'utilisation de bouteilles plastiques ainsi que des équipements de cuisine et électroménagers pour favoriser la réduction des plastiques à usage unique, gestion des déchets dans une logique de tri sélectif ;
- Réduire son empreinte carbone : engagement à réduire, dans la mesure du possible, les déplacements en avion et véhicules thermiques en privilégiant le train ;
- Maintenir une consommation d'eau raisonnée : absence d'achat d'eau en bouteille ;

Par ailleurs dans le cadre d'une démarche responsable en faveur de la recyclabilité des produits, ISALT a équipé ses nouveaux locaux avec des meubles de seconde main, dans le cadre d'une opération avec Emmaüs Défi.

### Pilier Social : Favoriser l'inclusion et la diversité

ISALT favorise la diversité et lutte contre toute forme de discrimination que ce soit lors de ses embauches ou au quotidien (discrimination de genre, d'origine, de religion, d'origine, d'âge, etc.). ISALT recrute dans le respect de l'égalité des chances.

ISALT offre également à ses employés, sans impact sur leur carrière, de la flexibilité dans l'organisation de leur travail avec la mise en place du télétravail et l'aménagement d'horaires.

## II. La prise en compte des enjeux ESG, des risques de durabilité et des principales incidences négatives (PAI) dans notre cycle d'investissement

ISALT s'engage dans la prise en compte des enjeux ESG à travers une méthodologie d'analyse et de suivi extra-financière qui lui est propre. Cette implémentation s'articule autour d'un ensemble de politiques et d'outils :

- [Politique d'exclusion](#),
- Approche ESG reposant sur l'analyse approfondie et le suivi des enjeux ESG de chaque investissement cible et entreprise en portefeuille,
- Scoring Transitions,
- Suivi des risques de durabilité et des controverses des entreprises en portefeuille,
- [Politique d'engagement actionnarial](#).

Notre stratégie d'investissement prend en compte les risques de durabilité. La politique d'ISALT vis-à-vis des risques de durabilité et des PAI est détaillée dans [la note SFDR](#) publiée sur le site internet d'ISALT.

### 1. Investissement

#### Notre définition de l'univers d'investissement et notre politique d'exclusion

Préalablement à toute analyse d'opportunité, ISALT vérifie que les secteurs d'activité des entreprises de son univers ne sont pas listés dans sa [Politique d'exclusion](#), ce qui permet à ISALT de limiter ses impacts sur l'environnement, les droits humains et les droits sociaux fondamentaux.

En plus de l'application de la [Politique d'exclusion](#), l'univers d'investissement du Fonds Stratégique des Transitions SLP inclut des critères positifs de sélection comme le fait de réaliser une part minimale du chiffre d'affaires dans certains secteurs d'activités apportant des solutions à des ODD ciblés.

#### Analyse préliminaire

A ce stade, ISALT identifie les grands enjeux et risques ESG et réalise une première analyse de l'entreprise et de son secteur. ISALT accorde une grande importance aux perspectives d'évolution de la société en matière ESG et a vocation à accompagner les entreprises en transition. En fonction de ce premier diagnostic, ISALT décide de poursuivre ou non son étude de l'opportunité d'investissement.

#### Due diligence approfondies préinvestissement

ISALT s'appuie pour partie sur les critères identifiés par son équipe de gestion (détaillés en Annexe ci-dessous), en absolu et en comparaison avec des entreprises du même secteur, et pour partie sur les analyses, données et notations fournies par des prestataires extérieurs tels que Moody's ESG, CDC Biodiversité, Carbone 4 Finance. ISALT s'appuie également sur les informations transmises par les entreprises cibles et lorsque cela est nécessaire fait appel à des experts du secteur concerné. L'équipe d'investissement évalue les entreprises cibles en fonction

de leur profil, de leur secteur d'activité et du principe de double matérialité, c'est à dire d'une part les risques en matière de durabilité<sup>1</sup> et d'autre part, les principales incidences négatives des activités elles-mêmes<sup>2</sup>.

ISALT analyse en profondeur les faiblesses et opportunités en matière ESG identifiées et évalue l'entreprise sur le plan des transitions. L'équipe d'investissement échange si nécessaire avec le management des sociétés cibles sur les enjeux les plus matériels avant tout investissement. Les réponses apportées par le management sont évaluées et les conclusions de l'analyse sont intégrées à la note d'investissement présentée en comité d'investissement. Les due diligence ESG font parties intégrantes de la prise de décision d'investissement.

### Pacte d'actionnaires et lettre d'intention

Lors d'investissements dans des sociétés cotées et de sa nomination au sein des Conseils, ISALT signe une lettre d'intention où les sensibilités ESG d'ISALT sont clairement explicitées vis-à-vis de la société.

Lors d'investissements dans des sociétés non cotées, ISALT défend l'intégration de clauses ESG au sein des pactes d'actionnaires pour limiter les risques ESG des entreprises ciblées.

## 2. Période de détention

ISALT est engagée pour que les sociétés en portefeuille progressent dans leur démarche RSE et mettent en place les meilleures pratiques de gouvernance. Les sociétés présentes dans les portefeuilles des fonds gérés par ISALT font toutes l'objet d'un suivi ESG régulier et d'un reporting ESG mis à jour annuellement permettant d'identifier la trajectoire ESG de l'entreprise ainsi que les axes de progrès et d'amélioration. Ces derniers sont ensuite discutés avec le management et ISALT défend ses convictions ESG au sein des conseils d'administration et lors de son vote en assemblée générale par l'application d'une politique de vote clairement engagée. ISALT peut également faire appel à des cabinets spécialisés sur des thématiques ESG pour accompagner les entreprises en portefeuille dans la définition de leurs objectifs et l'intégration des enjeux ESG dans leur modèle d'affaires et leur organisation.

## 3. Cession

ISALT agit à long terme au sein des sociétés en portefeuille et souhaite étendre son influence en matière ESG au-delà de sa période de détention. Dans le cadre de la cession de participations de sociétés non cotées, ISALT transmet, dans la mesure du possible, une synthèse des analyses réalisées au cours de la période de détention aux futurs actionnaires pour assurer une pérennité de l'engagement et valoriser les efforts et progrès réalisés.

## Une attention particulière portée à la transition énergétique et aux enjeux climatiques

ISALT est fière de s'engager pour aligner ses activités avec l'Accord de Paris entré en vigueur en 2016 et donnant trois objectifs de long terme : (i) l'atténuation du réchauffement climatique à 2°C (voire 1,5°C) par rapport aux niveaux préindustriels (ii) l'adaptation aux aléas et aux chocs de la hausse des températures pour protéger les ressources alimentaires et la biodiversité (iii) l'alignement des flux financiers sur les objectifs de limitation du réchauffement climatique.

---

<sup>1</sup> Tout événement ou situation dans le domaine environnemental, social ou de gouvernance qui, s'il survient pourrait avoir une incidence négative importante sur la valeur de l'investissement

<sup>2</sup> Les impacts négatifs les plus significatifs des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption.

Dans ce cadre, ISALT attache une grande importance à la température de son portefeuille afin de limiter l'impact de ses fonds sur le climat. Chaque investissement est par exemple évalué en fonction de l'impact qu'il aura sur la température du portefeuille. Cette analyse des portefeuilles est faite par Carbone 4 Finance, dont la méthodologie prend en compte les 3 scopes. Les fonds gérés au 31 décembre 2022 par ISALT sont évalués à 1.7°C, contre 2.9°C pour le SBF120.



## Annexes - Critères ESG pris en compte par ISALT

La liste ci-dessous énumère les principaux critères analysés et suivis par ISALT au moment de l'investissement et pendant la durée de détention des participations. Cette liste est modulée en fonction de la disponibilité de l'information et de la pertinence des critères pour les secteurs d'activité et les entreprises cibles. Des critères additionnels pourraient également être ajoutés en fonction de la matérialité de ces derniers et de l'analyse de l'équipe d'investissement. Elle est également susceptible d'évoluer dans le temps.

### Critères environnementaux

- Empreinte carbone (Scope 1, 2 et 3 amont et aval)
- Intensité carbone (Scope 1, 2 et 3 en eqtCO2) / Millions CA €
- Part verte du chiffre d'affaires aligné à la taxonomie européenne
- Déchets : volume des déchets produits en tonnes et volume des déchets recyclés/déchets valorisés, effluents rejetés et produits
- Eau : Volume d'eau consommé + Volume d'eau utilisée/recyclée
- Energie : Consommation d'énergie totale + Consommation d'énergies décarbonées/issues de ressources renouvelables
- Objectifs de réduction d'émission de gaz à effet de serre
- Participation au CDP (Carbon Disclosure Project) : oui/non
- Engagements / objectifs sur l'alignement vers la neutralité carbone (2° voire 1.5°) (SBTi)
- Existence de politique de gestion de mesure des impacts sur l'environnement
- Part des produits éco-conçus
- Energie : Consommation par type d'énergie
- Préservation de la biodiversité : impact de l'entreprise
- Historique des pollutions ou nuisances, état des contentieux, accidents industriels
- Recherche et développement sur produits innovants, en particulier de produits contribuant à une consommation plus responsable et à plus faible impact environnemental
- Régulation et certifications : conformité avec les réglementations du secteur d'activité, certification des process.

### Critères sociaux

- Emploi : turnover moyen, taux d'absentéisme, pourcentage d'intérimaires/ CDD/ contractants sur l'effectif total, Taux d'emploi de personnes en situation de handicap, Systèmes de gestion de carrière (existence, qualité, couverture...)
- Egalité H/F : nombre de femmes au Conseil D'administration, au Comex, nombre de femmes cadres/assimilé, % de femmes dans l'effectif total, rémunération moyenne femmes vs hommes (au Comex + dans le middle management + dans l'effectif total), Indice d'égalité HF
- Formation : Budget alloué, taux de salariés formés, nombre d'heures de formation/salariés, Sujets de formations majeurs
- Accidents : taux de fréquence, taux de gravité, nombre d'accidents mortels
- Existence d'une enquête annuelle de satisfaction : oui/non
- Avantages sociaux (assurance santé, retraite, etc.)
- Diversité et intégration (politique, moyens, cohérence, couverture...)
- Qualité du dialogue social

### Critères sociétaux

- Existence d'une raison d'être ;
- Controverses : Nombre de controverses (actions judiciaires contre le groupe)

- Filiales et Sous-traitants : exigence de minima environnementaux et sociaux, Respect des droits humains notamment dans les filiales à l'international et au sein des fournisseurs et sous-traitants.
- Cybersécurité : Nombre de formations sur le cyber sécurité et gestion du risque
- Ethique : présence dans les pays à risques et controversés, charte éthique et système de contrôle et reporting anti-corruption
- Management et qualité de la « supply chain » ; analyse et fiabilité du modèle (intégré versus externalisé)
- Produits : Qualité, sécurité et traçabilité des produits
- Relation client et sécurité du consommateur
- Respect des parties prenantes en général
- Part du chiffre d'affaires dans des activités liées au tabac, armement, nucléaire, charbon, OGM, pornographie
- Présence d'une raison d'être

### Critères de gouvernance

- Structure de l'actionnariat et horizon d'investissement des principaux actionnaires ;
- Conseil d'administration ou de surveillance : Composition, indépendance, compétences, taux de présence des administrateurs, existence de contre-pouvoirs au sein du Conseil, Existence de plans de succession managériaux, réputation des membres du conseil
- Nombre d'instances judiciaires au titre de l'éthique des affaires en cours au 31/12/N-1
- Amendes payées liées à des controverses
- Signataire d'un pacte international comme le Global Compact
- Rémunération : Montant des rémunérations fixes et variables des principaux dirigeants, Politique de rémunération liée à des critères ESG/de durabilité, rémunération médiane des salariés année N et N-1
- Taux d'atteinte des objectifs définis et taux d'attribution des rémunérations variables
- Partage de la création de valeur salariés / actionnaires
- Développement et suivi d'une cartographie des risques pertinente, et existence de procédures claires de gestion des risques ;
- Rotation régulière des commissaires aux comptes ;
- Rémunération des dirigeants, rémunération médiane des salariés, transparence de la rémunération, pertinence des critères de la rémunération variable (y compris intégration d'un ou plusieurs critères extra-financiers et cohérence de la variable avec les objectifs et résultats)
- Appréciation de la communication financière et extra financière, confiance dans la guidance et transparence de la communication, historique de profit warning.
- En complément, ISALT accorde également une grande importance à la qualité du reporting extra-financier des entreprises en portefeuille ou cibles.